

Règlement du jeu Brut Butcher « #SITASLANIAC »

Société Organisatrice La société BRUT BUTCHER HOLDING, SAS, au capital de 500 000 euros dont le siège social est au 55 allée de la Halle 42350 La Talaudière et identifiée sous le numéro 814 938 254 000 12 au RCS de Saint-Etienne organise du 9 au 16 février 2021 sur la page Facebook Brut Butcher : <https://www.facebook.com/brutbutcherfrance/> et https://www.instagram.com/brut_butcher/ un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « #sitaslaniac ». Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook ou Instagram.

ARTICLE 1 : Les participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu ainsi que des membres de leurs familles (même nom, même adresse). Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer par jour (même nom, même adresse). La présence d'une double participation ou d'une participation incomplète annule la participation.

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se rendre sur la page Facebook, la page Instagram ou le site web Brut Butcher : <https://www.facebook.com/brutbutcherfrance/> , @brut_butcher, www.brutbutcher.com, pendant la durée du jeu (heures de connexion françaises faisant foi). Le participant doit répondre en commentaire aux questions posées sur le post. Toute information personnelle obligatoire pour recevoir le lot est communiquée par le gagnant lors de la prise de contact. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications d'identité et/ou de domiciliation qu'elle jugera utiles. S'il apparaît qu'un doute existe sur l'identité du participant/gagnant ou sur son droit de participer au Jeu, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander toutes pièces justificatives permettant d'éluider ce doute. A défaut de pouvoir produire de tels justificatifs, le gagnant sera éliminé et un nouveau gagnant sera tiré au sort parmi les autres participants. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

ARTICLE 3 : Le gagnant sera tiré au sort le mardi 16 janvier à 10h. Il sera informé et contacté à la fin du jeu par message privé. Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans ce message. Il appartiendra ensuite aux gagnants de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans le message. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de la prise de contact avant de remettre le lot au gagnant. Le lot ne sera ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie et ne peut être cédé à des tiers. A défaut de réaction du gagnant dans les 15 jours suivants l'envoi du message lui annonçant qu'il est gagnant, le lot sera considéré comme définitivement perdu pour lui et redeviendra la propriété de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement. Le gagnant devra récupérer son lot dans un restaurant Brut Butcher proche de chez lui. La Société Organisatrice ne saurait être tenue des difficultés d'acheminement des lots indépendants de sa volonté. Sauf opposition express de leur part, la Société Organisatrice se réserve le droit d'utiliser le nom des gagnants dans le cadre de l'opération, notamment afin de les publier dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur tout support de communication en lien avec l'opération sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné. Pour manifester leur opposition à cette utilisation, les gagnants devront écrire à l'adresse ci-dessous : BRUT BUTCHER HOLDING – #SITASLANIAC – BRUT BUTCHER 4 avenue Jean Mermoz 42160 Andrézieux Bouthéon

ARTICLE 4 : Le lot mis en jeu, pour une valeur totale de 300 € est :

- 1 nuit pour 2 personnes en demi-pension (hors boissons) à l'hôtel Mercure Chamonix Centre. Le lot ne sera pas échangé, ni contre un autre lot, ni en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature du lot et de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 5 : Contestation du jeu

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1er. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 6 : Modalités de modification du jeu

L'organisateur du jeu se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis pour quelque motif que ce soit. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Toutes

modifications du règlement seront portées à la connaissance des participants notamment sur le site de l'opération.

ARTICLE 7 : Limite de responsabilité

L'organisateur du jeu ne saurait être tenue responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard de livraison du lot, perte, dommage ou vol du lot pendant sa livraison, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du Jeu ou ayant endommagé le système informatique d'un participant et notamment : - de toute défaillance technique, matérielle et logicielle du réseau Internet de quelque nature qu'elle soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ; - des défaillances des équipements ou programmes informatiques ou téléphoniques du participant, des fournisseurs d'accès Internet ou des opérateurs de téléphonie ; - des actes de malveillance externes et des virus. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à l'utiliser du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du participant auquel il appartient de protéger ses propres données, ses logiciels et ses équipements informatique et téléphonique contre toute atteinte. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

ARTICLE 8 : Consultation du règlement du jeu

La participation au jeu implique la pleine et entière acceptation de ce règlement. Le règlement est librement consultable sur la plateforme du jeu (accueil / [règlement](#)) Une copie de ce règlement peut être obtenue par toute personne faisant la demande à l'adresse suivante : BRUT BUTCHER HOLDING – « #SITASLANIAC » – BRUT BUTCHER 4 avenue Jean Mermoz 42160 Andrézieux-Bouthéon.

ARTICLE 9 : Collecte d'informations – Loi informatique et libertés Les participants sont informés que les données personnelles les concernant, collectées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. La fonction Facebook Connect vous permet de vous connecter à notre jeu via votre compte Facebook. Brut Butcher accède ainsi à certaines informations que vous avez renseignées sur Facebook. L'accès par Brut Butcher aux données de Facebook et l'utilisation qui en est faite sont limitées au strict nécessaire pour les

besoins de votre inscription au jeu concours. Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à la Société Organisatrice pour la gestion du jeu. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse suivante :
BRUT BUTCHER HOLDING – #SITASLANIAC – BRUT BUTCHER 4 avenue jean mermoz
42160 Andrézieux-Bouthéon. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.